

## **CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE LOCATION**

**Article 1** - Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de séjour en meublé touristique.

**Article 2 - durée du séjour** : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 3 - conclusion du contrat** : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte indiqué à la page 1 ainsi qu'un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte **ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.**

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

**Article 4 - annulation par le locataire** : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée postale ou électronique.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient **moins de 30 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas **dans les 24 heures** qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

En cas d'annulation lorsque le séjour a été réglé entièrement, aucun remboursement ne sera possible si l'annulation a lieu à **moins de 30 jours** pour les séjours de 7 nuits ou plus. Aucun remboursement en sera possible à moins de 15 jours pour les séjours de moins de 7 nuits. Il pourra être possible de décaler un séjour de moins de 7 nuits à une autre période (peut occasionner un supplément si la période tarifaire diffère).

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Article 5 - annulation par le propriétaire** : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance.

**Article 6 - arrivée** : Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

**Article 7 - règlement du solde** : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux s'il est réglé en numéraire, deux semaines avant l'entrée dans les lieux s'il est réglé par virement, une semaine avant l'entrée dans les lieux s'il est réglé par carte bancaire.

**Article 8 - état des lieux** : Le gîte est livré propre et en bon état. Le locataire aura 48 heures pour signifier un quelconque problème au propriétaire. Le gîte devra être rendu dans le même

état. Le nettoyage des locaux en usage normal est à la charge du propriétaire. **En cas d'usage anormal des locaux, ou de salissure exceptionnelle, un montant pour des frais de ménage sera facturé au locataire et retenu sur la caution.**

**Article 9 - dépôt de garantie ou caution** : un dépôt de garantie de quatre-vingts Euros est retenu par empreinte bancaire, qui n'est pas encaissé, lors de la réservation sur le site.

**Article 10 - utilisation des lieux** : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Article 11 - capacité** : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de six personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

**Article 12 - animaux** : Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 13 - internet** : L'accès à Internet et au réseau Wifi privé du gîte est inclus dans le prix de la location pour une consommation maximale de 50 GO pour la semaine. En cas de dépassement, il vous sera facturé 10 € par tranche de 50 GO supplémentaires.

**Article 14 - assurances** : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré.

**Article 15 - paiement des charges** : Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être refacturées au locataire. En fin de séjour, le locataire doit acquitter les charges non incluses dans le prix auprès du propriétaire.

**Article 16 - litiges** : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état descriptif lors d'une location doit être soumise à l'ORGANISME DE CLASSEMENT dans les 3 jours à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation doit aussi lui être adressée dans les meilleurs délais, par lettre.

En cas de désaccord persistant, toute autre réclamation relative à la location sera traitée par le Tribunal compétent.

**La réservation sur le site <https://unptitcoindardeche.fr> vaut signature et acceptation par le locataire des présentes conditions générales et particulières de location.**